

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 25 octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Agoè-Nyivé 3, se sont réunis à 9h 13 à la salle d'audience au rez-de-chaussée de la Mairie de Vakpossito, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 octobre 2019, conformément à l'article 93 de la loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N° 2018-003 du 31 janvier 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yawo ADONKANU, M. Kodjo K. KOUDOAGBO, Mme Edo MENSAH, M. Kouami HOSSOU, M. Ayao DZREKE, M. Enyonam A. AKAKPO-NUMADO, M. Yentema Augustin SAMBIANI, M. Koffi Dodji DOPEGNO, Mme Ning AVEY, M. Kokou FIAWOFIA, Mme Akouvi Tchotcho KOVI.

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ AVEC PERMISSION :

AHONDO Kodjo

Monsieur le Maire ADONKANU Yao ouvre la première séance du Conseil Municipal et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 105 loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Enyonam A. AKAKPO-NUMADO est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. PRISE DE CONTACT

Le Maire, l'Adjoint au Maire, les conseillers municipaux se sont présentés à tour de rôle. La Secrétaire Générale de la Commune d'Agoè-Nyivé 3, Mme Akouvi Tchotcho KOVI s'est aussi présentée. Monsieur le Maire l'a de nouveau présenté aux Conseillers.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Monsieur le Maire a donné des informations au conseil sur :

a. La Passation de Services

La passation de services entre la Délégation Spéciale du Golfe et d'Agoè-Nyivé s'est déroulée le mardi 15 octobre 2019, dans les locaux de la Préfecture du Golfe avec les 13 communes du Grand Lomé. A cette passation de service, le Maire, en présence de l'Adjoint au Maire et de la Secrétaire Générale de la Commune d'Agoè-nyivé 3 a signé le procès-verbal de passation de services.

b. La Réception de Matériels et équipements

Bien avant les cérémonies de passation de services, le 14 octobre 2019, le Maire de la Commune d'Agoè-Nyivé 3 a réceptionné un lot de matériels et d'équipement notamment :

EQUIPEMENTS

- 2 Ordinateur de bureau
- 2 Onduleurs
- 1 imprimante HP Laser Jet
- 5 Tables de bureau
- 2 fauteuils de bureau

- 11 Chaises visiteurs
- 1 Voiture de 15 places (HYUNDAI TG 2971 G/A)

DOCUMENTS DE FONCTIONNEMENT

Division Administrative et des Affaires Communes (DAAC) : 12

- Bureau des CBD de Vakpossito
- Attestation de dépôt de dossier
- Autorisation de manifestation culturelle
- Autorisation de veillée funèbre
- Bordereau d'envoi
- Convocation décision portant création de
- Fiche de traitement de courrier arrivée passation
- Lettre_note à l'attention du chef canton
- Ordre de mission
- Ordre de paiement commune
- Permis d'inhumer
- Répertoire des chefs traditionnels du canton de Vakpossito
- Soit transmis

Division d'Etat Civil (DEC)

- Déclaration de décès
- Déclaration de naissance
- Loi N° 2009-010 relative à l'organisation de l'Etat Civil au Togo
- Echappe pour mariage
- Attestation de personnes à prévenir
- Autorisation parentale
- Prestation familiale
- Certificat de vie
- Code des personnes et de la famille
- Fiche de retrait
- Cachets types
- Certificat d'identité
- Procès-verbal du conseil de famille

- Déclaration n° 001/DS-P-AN portant révision et fixation du taux des taxes préfectorales

Division des Services Techniques (DST)

- Certificat administratif
- Demande affirmation de contrat
- Demande certificat administratif
- Fiche d'Avis technique

Division des Ressources Humaines et Affaires Sociales (DRH AS)

- Programme de stage
- Préparation congé
- Nomination régisseur
- Nomination chef section
- Exemplaire d'un contrat
- Exemplaire attestation de travail
- Exemplaire attestation de stage
- Exemplaire attestation de prise de service
- Décision portant affectation d'agents
- Décision constatant absence irrégulière
- Autorisation congé annuel
- Tableau paie
- Personnel (34)
- Etat de Salaires

Notons que la voiture affectée est actuellement au garage. Mais la délégation Spéciale a rassuré qu'elle sera bientôt à la disposition de la commune.

De même, les cachets de l'état civil ne sont pas encore disponibles. Par contre, le Maire a reçu le tampon de bureau le jeudi 24 octobre 2019.

c. L'affectation d'Agents de la Mairie

Le Conseil a été mis au courant, par Monsieur le Maire, de la mise à disposition de la commune d'Agoè-Nyivé 3, de 34 agents de la Délégation Spéciale d'Agoè-nyivé. Jusqu'en

décembre 2019, ces agents seront payés sur le budget de la Délégation Spéciale. Ainsi, toutes les recettes courantes jusqu'en fin décembre 2019 seront versées sur les comptes de la Délégation Spéciale.

Il a ajouté que le bureau du conseil est en train d'organiser ces agents pour l'instant.

d. L'Elaboration et Adoption d'un Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire a informé le Conseil de la nécessité d'élaborer et d'adopter un Règlement Intérieur du Conseil Municipal au plus tard le 10 novembre 2019, pour être conforme aux dispositions de l'article 110 de la loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée.

e. L'Elaboration et Adoption d'un Budget particulier 2019

Monsieur le Maire a porté à la connaissance du conseil qu'il leur a été demandé d'élaborer un budget pour le reste de l'année 2019 pour assurer le fonctionnement ordinaire de la Mairie. Il a aussi attiré l'attention du conseil sur le budget 2020 a préparé pour rendre plus opérationnelle la Mairie à partir de janvier 2020.

Notons que la Délégation Spéciale a informé les Maires que les lignes budgétaires 2019 de la Délégation Spéciale sont quasiment épuisées et qu'elle roule actuellement sur la ligne des imprévus. Ainsi, elle n'est pas en mesure de faire outre.

Suite aux points d'information de Monsieur le Maire, le Conseil a effectué un débat cordial, très riche pour avoir plus d'éclaircissements sur certains aspects, notamment le statut du personnel affecté à la Mairie, l'état du véhicule affecté, la répartition des passifs et des actifs de la délégation spéciale et la mise en route de l'action communale sans les commissions permanentes.

Monsieur le Maire assisté par l'Adjoint au Maire et la Secrétaire Générale, ont apporté des précisions au Conseil sur les points susmentionnés.

Après les explications, les dispositions suivantes ont été prises :

- a. La proposition d'un Règlement Intérieur à remettre à chaque conseiller au plus tard le mardi 29 octobre 2019 pour étude ;

- b. La proposition d'un budget particulier pour terminer l'année 2019, à remettre aussi aux conseillers le mardi 29 octobre 2019 pour étude ;
- c. Le Bureau du Conseil s'informe sur la source des dispositions transitoires mises en place par la Délégation Spéciale et rend compte à la prochaine séance.

3. DIVERS

Dans les divers, le Conseil a émis des souhaits et s'est penché sur un incident produit le dimanche 20 octobre 2019 devant l'Eglise Catholique de Vakpossito.

Concernant les souhaits, le Conseil a émis le vœu :

- D'adopter l'organigramme de la Mairie ;
- De cerner les limites de la commune ;
- De voir la salle du conseil préparée avant l'arrivée des conseillers ;
- De disposer de la documentation nécessaire à chaque conseil ;
- De mettre les dispositions de commodité à chaque conseil ;
- De la ponctualité du Conseil.

Relatif à l'incident, le Conseil a été informé suite à l'indignation du Conseiller Ayao DZREKE, sur un fait malheureux produit le dimanche 20 octobre 2019 devant l'Eglise Catholique de Vakpossito. En effet, le Sieur AGBOTAME Kokou, agent de la Délégation Spéciale en fonction de collecte de taxes auprès des revendeuses du marché occasionnel a été violenté par les revendeuses suite à une interférence du Sieur ZILEVOU Sibi, le traitant de voleur. Le Sieur AGBOTAME Kokou donnait des tickets de 300 F.cfa aux revendeuses du marché occasionnel contre des tickets de 100 F.cfa aux revendeuses du marché ordinaire de Vakpossito. Mais cela ne posait pas de problème. Tout se déroulait bien quand le Sieur ZILEVOU Sibi a crié sur le Sieur AGBOTAME Kokou, le traitant de voleur. Les femmes revendeuses se sont alors révoltées et sont allées jusqu'à agresser physiquement le Sieur AGBOTAME Kokou qui a saisi la Préfecture.

La situation a été normalisée grâce aux actions conjuguées de Monsieur le Maire et des conseillers Kouami HOSSOU et Koffi Dodji DOPEGNO.

Après avoir analysé la complexité de ce phénomène de marché occasionnel les dimanches devant les églises, le Conseil a instruit une délégation composée de 4 conseillers : M. Kouami HOSSOU, M. Ayao DZREKE, Mme Edo MENSAH et Mme Ning AVEY pour sensibiliser les femmes ce dimanche 27 octobre 2019 sur la nécessité de rejoindre le marché officiel et de payer les taxes.

Tout en déplorant cet incident malheureux, le conseil a exprimé le vœu que de pareils évènements ne se reproduisent plus dans la commune.



Le Conseil a fixé la date du prochain conseil municipal sur le jeudi 31 octobre 2019 à 9h à la Mairie de Vakpossito. Ce conseil sera consacré essentiellement à l'étude et adoption du Règlement Intérieur et du Budget particulier de 2019.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur disponibilité et pour l'esprit cordial de cohésion qui a prévalu tout au long du conseil et lève la séance à 10h 35 en invitant les Conseillers à une visite des locaux de la Mairie.

Fait à Vakpossito, le 25 octobre 2019

Le Maire,

M. ADONKANU Yao